

Image not found or type unknown



Regroupement familial sur place.

Par **Lsalim**, le **11/04/2008 à 16:07**

Je viens solliciter de votre bienveillance l'octroi d'informations nécessaire a ma situation actuelle. Je suis étudiant algérien qui projette de se marier avec une résidente algérienne, sachant que cette dernière remplit pratiquement toutes les conditions demandées (titulaire de son titre de résidence depuis 15 mois, travaille depuis trois ans, et est locataire d'un appartement dépassant les 20 mètres carrés). Cependant elle ne perçoit pas un salaire correspondant au smic, c'est à dire elle touche le plafond. Est-ce qu'un complément de salaire de ma part dans ces conditions sera pris en considération, ou est-ce que notre mariage se verra refusé pour cette condition. Merci.